

Le Plan Fouchet-Zamansky

Rémy Grillaut.

La réforme des études supérieures prévue par le plan Pouchet s'appliquera intégralement à partir d'octobre 1966 : c'est la décision prise par le ministère de l'Education nationale. Nos informations concernent surtout les facultés des sciences, mais une réforme parallèle, identique quant à son orientation et à ses objectifs, interviendra aussi dans les facultés des lettres.

1 La propédeutique sera supprimée : conçue d'abord comme une initiation aux méthodes de l'enseignement supérieur, « *propé* » tendait à devenir un barrage réglant l'entrée des étudiants en licence, sans initiation sérieuse aux méthodes de travail scientifiques. L'institution du « Premier cycle de l'enseignement supérieur » concrétise l'abandon de la vocation initiale de propédeutique. Ce premier cycle n'est pas un cycle d'orientation, puisque les deux années du premier cycle sont cloisonnées en quatre sections dès le début de la première année. Les programmes de ce premier cycle ne sont pas encore définitivement fixés. Il est toutefois acquis qu'ils seront d'un niveau supérieur à ceux de la *propé* actuelle. Les informations partielles que nous avons semblent montrer qu'ils seront conçus comme devant essentiellement fournir une somme de connaissances : par exemple, les nouveaux développements de la physique moderne (envisagée d'un point de vue expérimental) seront ajoutés à ceux de la physique classique sans qu'une refonte totale soit prévue en fonction des théories les plus récentes ; d'autre part la référence aux programmes des classes préparatoires aux grandes écoles est révélatrice.

2 A l'issue du premier cycle, trois voies seront possibles (et non deux comme l'a indiqué une grande partie de la presse) :

a) La préparation de la maîtrise en deux ans ;

b) La préparation en une année de la licence d'enseignement (vers les premiers cycles de l'enseignement secondaire) ;

c) L'entrée dans les instituts technologiques universitaires (I.T.U.). Il faut remarquer que le recrutement essentiel de ces I.T.U. s'effectuera à l'issue de l'enseignement secondaire.

Un point important est encore en discussion : l'orientation à l'issue du premier cycle serait impérative.

3 *Le second cycle de l'enseignement supérieur : la maîtrise.* Les maîtrises suivantes sont prévues : mathématiques, physique théorique et mécanique, physique, physique orientée vers la chimie, chimie physique, chimie, biochimie, biologie animale, biologie végétale, géologie. Les maîtrises de mathématiques appliquées, mécanique appliquée et informatique sont également envisagées. « Les études seront plus canalisées qu'actuellement pour éviter l'excès actuel des combinaisons multiples ». Alors que le développement scientifique implique l'apparition de nouvelles disciplines, et par suite une organisation très souple des structures d'enseignement leur permettant de suivre à mesure le développement de la recherche, la réorganisation actuelle risque de scléroser encore davantage l'enseignement. Un exemple : il y a vingt ans, la biochimie était quasi inconnue dans l'université française ; M. le professeur Monod, Prix Nobel pour ses recherches en biochimie, a expliqué dans une interview au *Nouvel Observateur* quelles difficultés il avait eues pour obtenir la création d'un certificat de biochimie.

Maintenant, la biochimie a droit de cité, et une maîtrise de biochimie a été prévue. Mais, qu'une nouvelle discipline apparaisse, ce n'est plus un certificat dont il faudra obtenir la création, c'est celle d'une structure de deux années. On mesure ainsi la lourdeur du système prévu. De nombreuses propositions peuvent être faites quant à l'organisation de la licence, mais ce qu'il fallait préserver c'était la multiplicité des combinaisons par un système d'options. Or c'est ce que refuse la réforme en cours.

4 *L'agrégation* est maintenue, et certains envisagent même la création d'un concours préalable entre les « maîtres es sciences », pour déterminer ceux qui seraient autorisés à préparer le concours de l'agrégation.

Le troisième cycle sera organisé en une année sanctionnée par un diplôme d'études approfondies (D.E.A.), précédant les travaux personnels de recherche (thèse).

Le recrutement des assistants de l'enseignement supérieur se fera par la condition nécessaire : maîtrise + D.E.A. (il y a seulement quelques années beaucoup d'assistants étaient recrutés à partir de la licence).



Le doyen Zamansky

(Photo A.D.P.)

La réforme prévue est le prolongement de celle qui est intervenue dans l'enseignement secondaire. Les mêmes principes y sont appliqués : barrages réglant l'entrée dans le cycle immédiatement supérieur, cloisonnement entre les structures d'enseignement (d'une part, les cycles longs, d'autre part, les cycles courts dispensés dans les I.T.U.) ; sélection de « l'élite ».

Il faut toutefois reconnaître que jusqu'à présent les principes qui ont constamment guidé l'action gouvernementale étaient camouflés par des déclarations pseudo-humanistes plus ou moins vagues. Ces déclarations cachaient la cohérence du projet politique, et parmi les opposants à la politique gaulliste, beaucoup mettaient en avant l'incohérence des réformes gaullistes de l'Education nationale.

Le doyen de la Faculté des sciences de Paris aura eu un grand mérite, celui d'explicitier clairement le sens et la cohérence de la réforme de l'enseignement supérieur : tel était le but de sa conférence de presse du vendredi 12 novembre largement reproduite dans la presse du lendemain ; tel était aussi le but de sa déclaration devant le conseil restreint de la Faculté des sciences de Paris (une dizaine de professeurs), le 6 mai 1965, et rendue publique il y a quelques jours.

Paris-Presse a notamment retenu que M. Zamansky revenait de sa partie de tennis lorsqu'il s'est adressé aux journalistes ; *Combat*, que la nouvelle Faculté des sciences était construite sur le plan de l'Escurial, et *Le Monde*, que M. Zamansky ne subissait pas la loi si générale selon laquelle « l'accès aux responsabilités et aux honneurs rend le plus souvent conformiste ».

Il y a plus sérieux : les deux textes peuvent nous permettre de préciser les objectifs des tenants de la réforme Fouchet :

1 *La nécessité d'une sélection.* Le doyen de la Faculté des sciences de Paris a, en effet, affirmé : « L'accroissement de la population de la France, la scolarisation prolongée obligatoire (ce qui est hélas! bien différent de la scolarisation prolongée de tous ceux qui peuvent en bénéficier) vont mener une masse considérable d'enfants jusqu'à la fin des études secondaires, au sens large, c'est-

à-dire au baccalauréat. Faut-il admettre que tout bachelier, pour la seule raison qu'il est titulaire d'un baccalauréat qui a, et qui aura de plus en plus la forme d'une écumoire, ait le droit de s'inscrire à la Faculté, quelles que soient ses aptitudes, quelle que soit la nature des études faites ? La réponse, à mon avis, est non. On imagine mal que notre activité enseignante assurée par des hommes de grande valeur, soit offerte à des jeunes gens dont au moins 30 % ne sont pas capables d'en tirer des fruits. »

On comprend ainsi les raisons qui ont conduit M. Zamansky à exiger l'institution d'un *examen d'entrée dans les Facultés de sciences*.

Il est clair aussi que cette sélection vise les étudiants qui travaillent, mais M. Zamansky a déjà répondu à cette objection : « Est-ce que tous ceux qui travaillent doivent faire des études supérieures ? »

Croyez-vous, par exemple, que tous les instituteurs, parce qu'ils sont instituteurs, peuvent suivre nos enseignements ?

Il n'est pas possible de ne pas être responsable, au moins en partie, de ses actes. Lorsqu'un étudiant a choisi le mariage et les charge de famille à 21 ans, il doit savoir que ses études sont bien compromises.

2 *La hiérarchisation des Facultés de sciences* : c'est là un objectif nouveau non directement impliqué par le plan Fouchet. M. Zamansky a, en effet, déclaré : « Pour de nombreux motifs, les Facultés de sciences auront de plus en plus des qualifications différentes : je ne le regrette pas, loin de là. La liberté peut prendre des formes diverses, et je crois qu'il faut rompre le maléfice qui pèse sur l'université et qu'on peut résumer ainsi : la Faculté des sciences de Paris ne peut obtenir aucune décision intelligente qui l'intéresse, aucun moyen pour ce qu'elle est en volume et en qualité parce qu'il faudrait que les mêmes mesures s'appliquent à toutes les facultés. Il faut comprendre que deux notions sont ici volontairement mêlées : d'une part la diversification des tâches de chaque faculté, leurs caractéristiques propres (nombre d'étudiants), et d'autre part l'institution d'un « ordre » selon la qualité. La Faculté des Sciences de Paris a pris, la première, le départ dans la course vers la qualité en entendant sélectionner et

éliminer les étudiants. Mais les autres facultés accepteront-elles d'être distancées ? N'allons-nous pas assister à un renforcement des mesures de sélection et d'élimination dans les autres facultés ?

3 *La collaboration université-industrie*. Le doyen de la Faculté des sciences de Paris envisage de passer des contrats de recherche avec l'industrie, c'est-à-dire très exactement de « vendre la production scientifique de la faculté » pour pouvoir posséder un budget autonome. Cela veut donc dire un contrôle de l'industrie sur des secteurs importants de la faculté, la primauté de la recherche appliquée et de la recherche de développement sur la recherche fondamentale. Il s'agit aussi de la légalisation d'une situation de fait, car dès maintenant nombreux sont les laboratoires qui fonctionnent grâce aux commandes et aux crédits de secteurs extra-universitaires, par exemple, la D.R.M.E. (recherche militaire). Nombreux sont aussi les professeurs de faculté (physique et chimie) qui occupent des postes de direction de recherche dans des firmes privées (Compagnie Pechiney, par exemple).

Toutefois la légalisation de ces pratiques conduira certainement à leur accroissement et c'est une des premières fois que leur législation est ouvertement exigée par une « autorité universitaire ».

4 *Briser les organisations syndicales*. Agents administratifs, enseignants et étudiants : chacun a trouvé sa part dans les déclarations de M. le Doyen :

a) Il faut mettre fin au « scandaleux avancement à l'ancienneté » des agents administratifs, défendu par leurs syndicats. L'argent « gagné » grâce à la vente des découvertes scientifiques des universitaires devrait permettre de distribuer des primes aux agents les plus dévoués (*sic*).

b) « Certains assistants et maîtres-assistants, heureusement peu nombreux, ne se privent pas de dire que tout va mal, et que le doyen ne fait rien. Je rappelle que le doyen ne peut être jugé que par vous (le docteur Zamansky s'adressait alors à quelques professeurs), et j'espère que cette règle sera encore longtemps appliquée. »

Voilà pour les assistants !

c) « Tant que je serai doyen de notre faculté, je n'accepterai pas qu'à la faculté soit appliqué un système de cogestion. Que les étudiants nous fassent part de leurs doléances, cela est acceptable, mais pas davantage. » Voilà pour les étudiants !

Le plan Fouchet s'appliquera intégralement dans moins d'une année : il ne s'agit pas d'une réorganisation technique, mais bien d'une réforme profondément politique.

Le mouvement étudiant va-t-il laisser la réforme Fouchet s'appliquer sans engager aucune riposte ?

Que l'on ne vienne surtout pas dire qu'il s'agit d'une bataille perdue qu'il ne vaut donc pas la peine de mener.

Il est encore possible d'avancer des objectifs partiels contestant radicalement l'orientation du plan Fouchet, et notamment de proposer l'abrogation de toutes les mesures de sélection, tant à l'entrée en

faculté qu'à l'issue du premier cycle. Une action sur ces objectifs peut être menée : l'exemple de la Faculté des sciences de Paris, où, malgré la direction « majo » de la corpo des sciences qui, acceptant le plan Fouchet, ne propose plus que des amendements partiels et transitoires, les étudiants engagent une vigoureuse action, est révélateur.

Et, de toutes les manières, la question « bataille perdue ? » est une fausse question. Notre action est permanente, et il faut saisir la situation pour engager des actions de masse. Car rien ne remplace la dynamique créée par des actions de masse sur des objectifs mobilisateurs, et l'expérience concrète d'une bataille revendicative. Ne pas intervenir aujourd'hui, c'est s'ôter les moyens d'intervenir pour longtemps.

La responsabilité de ceux qui depuis des mois sabotent toute action contre le plan Fouchet est lourde ; elle risque de devenir écrasante.